

# Orienter la conservation de la biodiversité vers une approche fondée sur le paysage

Le Programme de financement pour l'intendance environnementale des  
terres et la restauration des habitats

## **Orienter la conservation de la biodiversité vers une approche fondée sur le paysage**

Le ministère des Richesses naturelles concentre maintenant ses efforts sur la conservation stratégique des écosystèmes et des espèces à l'échelle du paysage. Ce type d'approche jouit d'une grande popularité en Ontario et ailleurs. Dans plusieurs territoires, on en est venu à la conclusion que la conservation de la biodiversité, la gestion responsable des ressources et la restauration des habitats dégradés sont mieux accomplies en adoptant une approche fondée sur les écosystèmes et le paysage. Les pressions exercées sur le paysage et les ressources naturelles continuent de s'accroître en raison de l'augmentation des niveaux de population, de l'urbanisation et de l'intensification de l'agriculture. Une approche stratégique intégrée fondée sur le paysage de la conservation de la biodiversité s'avère être la méthode la plus efficace et efficiente pour organiser des activités d'intendance, de gestion des ressources et de planification de manière à réaliser des gains mieux coordonnés et plus importants.

Auparavant, certains efforts de conservation de la biodiversité avaient tendance à se concentrer sur les défis environnementaux individuels et locaux dans des zones plus petites, des sites particuliers ou des populations précises en adoptant souvent une approche opportuniste sans regarder le paysage élargi. Cette approche peut souvent exiger une forte concentration de main-d'œuvre, être onéreuse et difficile et ne pas toujours avoir une incidence stratégique sur les zones plus étendues. Même si ces activités individuelles peuvent être dictées par une vision et des objectifs de conservation de haut niveau, leur conception et leur mise sur pied individuelles peuvent être indépendantes, non seulement les unes des autres, mais également des tendances et des processus à travers les échelles spatiales supérieures et un paysage élargi. Même si elle aborde la difficulté de la conservation de la biodiversité isolée et locale, cette démarche propre aux sites n'est pas toujours efficiente ni rentable; elle entraîne parfois un chevauchement des efforts et elle complique de plus en plus les suivis et les comptes rendus sur les efforts d'intendance.

De nombreux enjeux écologiques, préoccupations publiques, besoins en gestion adaptative et réalités financières nous incitent à orienter de façon stratégique des interventions sur les sites et sur le plan local vers des échelles plus efficaces et mieux intégrées pour les activités de conservation de la biodiversité du ministère. Il est possible de gérer à de plus grandes échelles en veillant à ce que les activités locales abordent les besoins de conservation de la biodiversité sur les sites et globalement dans un contexte environnemental, social et économique élargi. Une approche stratégique et intégrée à plus grande échelle de la gestion, de la conservation et de la planification a l'avantage d'amener les partenaires et les intervenants à collaborer afin d'atteindre des objectifs communs et partagés qui tiennent compte des besoins sur les sites et des considérations pour un paysage élargi. Cette démarche stratégique permet d'utiliser et concilier plus efficacement les exigences liées aux ressources, de coordonner les activités et de réaliser les objectifs de gestion stratégique partagés. Cette approche nous permet également de mieux comprendre les répercussions des effets cumulatifs

sur la biodiversité et les ressources naturelles sur les plans spatial et quantitatif ainsi qu'en termes de rentabilité afin de classer les mesures de gestion adaptées par ordre de priorité.

Il est important de noter que la gestion à plus grande échelle ne signifie pas une approche « *uniformisée* ». À l'instar d'autres organismes ailleurs dans le monde, le ministère continue de reconnaître que les efforts de gestion à plus petite échelle demeurent nécessaires et pertinents. Cela dit, pour être efficaces à tous points de vue, ces efforts de gestion à plus petite échelle doivent s'inscrire dans une démarche de gestion élargie. La clé consiste à déterminer les situations dans lesquelles une activité à plus petite échelle permet d'aborder des objectifs multiples et à grande échelle de manière cohérente et mesurable. Afin de contribuer à une vision plus globale et plus stratégique, les activités d'intendance à plus petite échelle devraient reposer sur le principe directeur d'une gestion stratégique et intégrée à l'échelle du paysage.



### **Adopter une approche fondée sur le paysage au MRNF**

Que signifie l'adoption d'une approche fondée sur le paysage pour le MRNF? Afin de guider la mise sur pied d'une approche à l'échelle du paysage de la conservation de la biodiversité en Ontario, le ministère a fixé deux objectifs qui cadrent avec le mandat global du ministère.

Les objectifs sont les suivants :

1. Adopter une approche moderne et durable de la gestion des ressources naturelles de l'Ontario pour des zones plus étendues et pour des périodes de temps plus longues.
2. Soutenir, autoriser et promouvoir des approches de gestion fondées sur les écosystèmes et le paysage en Ontario au fil du temps.

Ces objectifs seront réalisés en déterminant les meilleures possibilités pour concevoir et mettre sur pied une approche fondée sur le paysage élargi afin de mieux relever les défis de la conservation de la biodiversité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Certaines étapes consisteront notamment à :

- soutenir les activités d'intendance et de restauration qui abordent des objectifs multiples ainsi que les besoins pour une gestion du paysage élargi;
- trouver des possibilités pour coordonner et harmoniser les programmes de gestion des ressources naturelles;
- réévaluer la taille des unités de gestion afin de réaliser des économies d'échelle;
- établir les priorités de gestion en s'appuyant sur le risque pour les ressources naturelles et la population.



### **Contribuer à une approche fondée sur le paysage au MRNF**

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, le ministère recommande aux organismes de mettre en application le Programme de financement pour l'intendance environnementale des terres et la restauration des habitats (IET-RH) afin d'aborder les

considérations suivantes dans leurs propositions de projets et leurs demandes de financement.

### 1. Échelles adéquates

Le concept de l'échelle dans le domaine de la conservation de la biodiversité englobe l'espace, le temps ainsi que le niveau de l'organisation biologique, par exemple les gènes, les espèces ou les écosystèmes. L'échelle peut inclure la dimension d'une zone ou une période de temps et porter sur la particularité ou la fréquence selon laquelle différents programmes sont administrés.

**Le cas échéant, déterminez toutes les échelles supérieures qui ont une importance écologique (comme les systèmes du patrimoine naturel, les écosystèmes, les bassins versants ou la répartition globale des espèces – par exemple voir la figure 1) et montrez de quelles façons votre projet sera avantageux pour les fonctions et les structures écologiques à de telles échelles.**

**Avant** de présenter une demande et afin de mieux aligner les propositions de projets sur les objectifs de l'approche fondée sur le paysage du Programme IET-RH, les demandeurs devront fournir au personnel du programme le numéro de rôle d'évaluation (NRE) de la parcelle sur laquelle sera mis en œuvre leur projet.

Les parcelles où auront lieu les projets proposés seront évaluées par rapport à un système de patrimoine naturel (SPN) stratégique provisoire qui est régulièrement représenté sur les cartes du Sud de l'Ontario comme le montre la figure 1 ci-dessous.

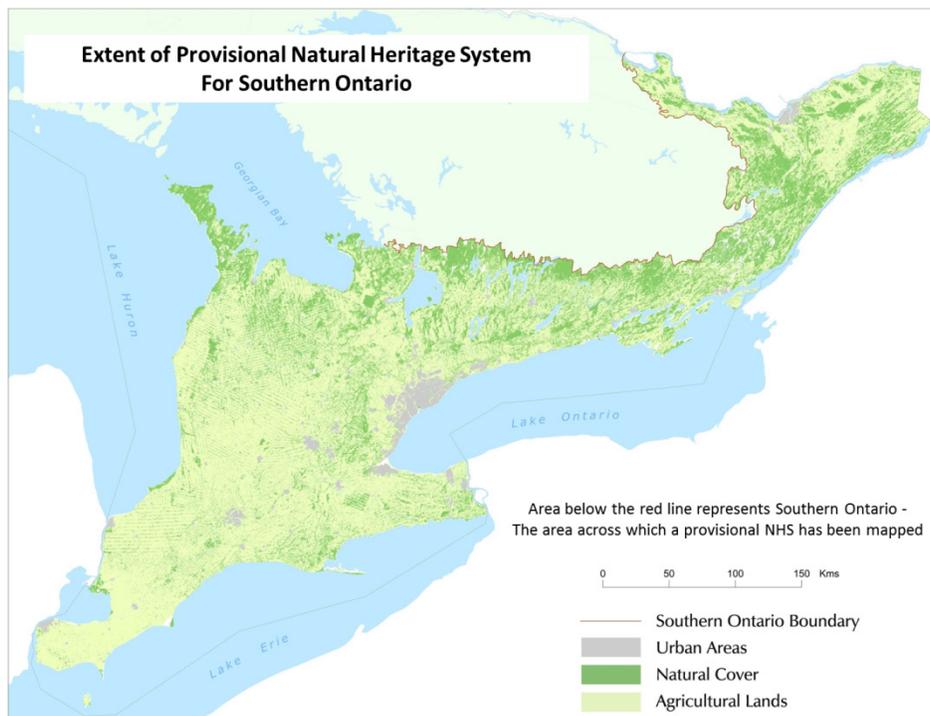


Figure 1 : Portée du SPN provisoire dans le sud de l'Ontario

Le SPN provisoire comprend les éléments cartographiés suivants :

1. zones centrales – zones de couverture naturelle les moins fragmentées ayant au moins 500 m de largeur.
2. zones d'amélioration des zones centrales – zones offrant des occasions d'agrandir et d'améliorer les zones centrales, dans le cadre d'une restauration, où la couverture naturelle existante est actuellement plus fragmentée.
3. zones centrales éventuelles – zones offrant des occasions de créer des zones centrales entièrement nouvelles, dans le cadre d'une restauration, où la couverture naturelle existante est actuellement plus fragmentée.
4. corridors – zones qui relient ou qui relieraient éventuellement ensemble, dans le cadre d'une restauration, des zones terrestres et/ou des zones aquatiques.
5. liens – zones qui relient ou qui relieraient éventuellement, dans le cadre d'une restauration, des zones terrestres et/ou des zones aquatiques avec les systèmes riverains.
6. zones de couverture naturelle adjacentes – zones de couverture naturelle légèrement fragmentées situées à 100 m ou moins de l'un ou l'autre des éléments de SPN provisoire décrits ci-dessus.

Les parcelles visées dans les propositions de projets seront présélectionnées afin de déterminer si elles ou une partie d'entre elles contiennent au moins un des éléments du SPN provisoire. Les demandeurs seront tous par la suite avisés si l'emplacement du projet se trouve sur une parcelle qui contient au moins des éléments du SPN provisoire. Les projets menés sur des parcelles qui contiennent au moins un de ces éléments recevront un score plus élevé durant le processus d'examen d'une demande.

Veillez envoyer par courriel à [LSHRP@ontario.ca](mailto:LSHRP@ontario.ca) d'ici le 28 novembre 2014 le ou les NRE de l'emplacement du projet proposé. Le personnel du Programme IET-RH évaluera par la suite les parcelles par rapport aux cartes de SPN stratégique provisoire, puis vous fournira un rapport tabulaire indiquant les éléments (s'il y en a) du SPN provisoire qui se trouvent sur la parcelle.

Projets dans le Nord de l'Ontario : en ce qui concerne les demandes de projets dans le Nord de l'Ontario, et en l'absence de toute planification actuelle au niveau paysager, les demandeurs devront indiquer et décrire dans leur demande l'incidence de leur projet sur le paysage environnant.

## **2. Intégration et coordination**

Une perspective axée sur le paysage élargi peut révéler des possibilités d'intégrer et de coordonner votre projet avec les travaux des autres ainsi que d'assurer des avantages écologiques, sociaux et économiques soutenus et à long terme pour les collectivités.

Une coordination peut également permettre de déceler le chevauchement des efforts et de suggérer des occasions de mettre en place plus efficacement des activités d'intendance dans l'ensemble du paysage.

**Cernez les possibilités à l'échelle du paysage qui intègrent ou qui coordonnent également votre projet avec les travaux des autres organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux) concernés par la conservation de la biodiversité afin de réaliser des économies et d'assurer des démarches durables.**



Le ministère a déjà fait des progrès importants en mettant sur pied des approches fondées sur le paysage élargi. Le Programme de financement pour l'intendance environnementale des terres et la restauration des habitats (IET-RH) présente une autre possibilité pour le MRNF de faire avancer la mise en application d'une démarche à l'échelle du paysage tout en soutenant les travaux de ses nombreux partenaires.